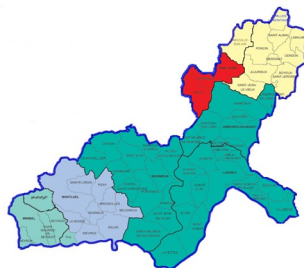


► QUI ...peut bénéficier des aides du CDRA ?

Le bénéficiaire peut être une collectivité locale, un organisme public ou semi-public (syndicats mixtes, chambres consulaires...) une association et dans certains cas une entreprise ou un particulier.

Pour chaque type d'aides, des bénéficiaires sont identifiés. Le porteur de projet ou le projet doit être localisé sur le territoire de la Plaine de l'Ain Côtière.



► COMMENT... se calcule le montant de l'aide?

La subvention est calculée selon la formule suivante : montant de dépenses éligibles maximum x taux d'intervention (environ 30%). Le plancher minimum de subvention est de 500 euros.

Certaines dépenses sont par nature non éligibles (ex : VRD, signalisation routière, frais de réception...) de même que certains projets (structures petites enfance/jeunesse, bâtiments administratifs et services techniques des collectivités locales...)

► COMMENT ...bénéficier des aides du CDRA ?

Contactez les chargés de mission du CDRA qui vous indiqueront si votre projet est éligible aux aides régionales du CDRA.

Si tel est le cas, vous devrez constituer un dossier de demande de subventions qui sera soumis pour avis au Comité de Pilotage du CDRA, composé d'élus locaux.

Si l'avis est favorable, votre dossier sera transmis au Conseil Régional pour validation définitive devant la commission permanente régionale.

► QUAND.... déposer votre dossier de demande d'aides ?

Les dépenses engagées avant la date de réception du dossier complet à la Région, ne pourront en aucun cas être retenues au titre des dépenses subventionnables.

Ainsi, et au regard des délais d'instruction et du calendrier des différentes instances, il est conseillé de déposer le dossier de demande de subvention au minimum 4 mois avant l'engagement de l'opération.

Contrat de développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain Côtière

MEMO DES AIDES REGIONALES au titre du CDRA Plaine de l'Ain Côtière



PROGRAMME 2011-2013

CONTACT

CDRA Plaine de l'Ain Côtière
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
Château de Chazey 01150 CHAZEY SUR AIN
04 74 61 90 10—contact@bucopa.fr



Volet habitat et urbanisme

- ▶ APPEL A PROJET : Soutien aux opérations de réalisation ou requalification de logements aidés
- ▶ Favoriser la mise en œuvre d'outils de planification et l'animation du volet Habitat/Logement
- ▶ Favoriser la mise en œuvre du Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Volet mobilité et déplacement

- ▶ Développer et promouvoir les transports collectifs et alternatifs à la voiture
- ▶ APPEL A PROJET : Favoriser l'usage du vélo et le déplacement piétonnier

Volet cœur de village

- ▶ Améliorer l'attractivité des centres-bourg et l'accessibilité des commerces et des services.

Volet économique

- ▶ Accompagner la création et la transmission / reprise d'entreprises
- ▶ Soutenir l'aménagement de qualité des zones d'activités de niveau intercommunal

Volet emploi Formation

- ▶ Améliorer l'adéquation Offre / Demande et soutenir des actions emploi-formation

Volet agricole et forestier

- ▶ Favoriser le maintien de l'activité agricole et viticole par une gestion concertée de l'espace (délocalisation de bâtiments d'élevage, sensibilisation sur la transmission des exploitations, ...)
- ▶ Soutenir la mise en place de circuits locaux de transformation et de commercialisation de produits diversifiés et de qualité
- ▶ Orienter la gestion forestière vers une gestion durable et favoriser l'émergence d'une filière bois locale

Volet touristique et de loisirs

- ▶ Améliorer l'offre d'hébergement (hôtellerie familiale, gîte de groupe, camping, ...)
- ▶ Accompagner les actions de sauvegarde et de valorisation touristique des sites phares du territoire et en améliorer l'accueil (Cité de Pérouges, Château des Allymes et Cuivrierie de Cerdon)
- ▶ Développer l'offre de loisirs de plein air en soutenant la création de voies vertes en liaison avec la viaRhôna ou l'aménagement d'un plan d'eau (Chenavieux)
- ▶ Accompagner la mise en œuvre de la « démarche enfant-famille » sur le territoire de la vallée de l'Ain

Volet patrimonial

- ▶ Préserver et restaurer le patrimoine bâti et rural d'intérêt communautaire

Volet culturel et sportif

- ▶ Soutenir l'implantation et l'amélioration d'équipements culturels structurants
- ▶ Soutenir les initiatives culturelles innovantes ayant une portée territoriale
- ▶ APPEL A PROJET : Soutenir les manifestations culturelles et sportives à portée territoriale
- ▶ APPEL A PROJET : Soutien à la réalisation d'un équipement sportif à vocation intercommunale

Volet environnementale

- ▶ Initier une politique énergétique locale durable
- ▶ Préserver la ressource en eau
- ▶ Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables, notamment dans l'espace de liberté de la rivière d'Ain

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU CDRA :

Chantal PARIS, assistante de gestion administrative

Amandine ARRIGONI, chargée de mission généraliste, coordinatrice du Contrat

Olivier PREMILLIEU, chargé de mission Habitat/Urbanisme